

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
Compte rendu des Délibérations du conseil municipal du 02 Juin 2021

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
28/05/2021	08/06/2021	En exercice : 19 Présents : 14 (13) Votants : 17

L'an deux mil vingt et un,

*Le 02 juin à 20 Heures 00, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVÉ, Maire.*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, BRIAND Henri, BOURGEOIS Anne, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, SACHET Elodie (excusée à compter de la délibération 03-05-2021 ; pouvoir à L. JOUAUX), DURET François.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, Yann JALLU, LAUNAY Chantal, GORON Rémy, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS : JALLU Yann donne pouvoir à Fabienne LANDAIS ; LAUNAY Chantal, donne pouvoir à Séverine LEGOUT, GORON Rémy donne pouvoir à Henri BRIAND,

POUVOIR : néant

Mme Fabienne LANDAIS a été élue secrétaire de séance.

N° 01-05-2021 – Aliénation d'un bien immobilier – autorisation de signature

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite à la délibération n°04-04-2021 du dernier conseil municipal, un mandat simple de vente a été conclu avec la société IAD.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en date du 22 mai 2021 d'une proposition d'achat du bien cadastré section AB n°473 pour 39 000 euros (35 000€ nets vendeur).

La proposition d'achat étant conforme au montant fixé dans la délibération susmentionnée, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte l'offre de M et Mme Colwood pour l'acquisition du bien cadastré section AB n°473 pour 39 000€

Désigne l'office notarial de Bazouges la Pérouse pour procéder à la vente

Autorise monsieur le Maire à verser 4 000€ à M Lochu conseiller immobilier, au titre de ses honoraires.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, dont l'acte de vente

N° 02-05-2021 – Versement d'une subvention au FCMBRN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au détransfert de la compétence d'animation sportive de la part de la communauté de communes fin 2019, le cout de l'animation sportive pour le FCMBRN a augmenté.

En effet, la communauté de communes facturait précédemment les associations à un tarif inférieur au cout réel afin de soutenir le développement d'un encadrement des animations sportives.

Depuis 2020 la Commune de Val Couesnon a recruté un animateur sportif dont le temps, auprès des collectivités (pour l'animation sportive dans les écoles) et des associations, est facturé au cout réel.

Cela a entraîné une charge supplémentaire pour le FCMBRN.

Les Maires des communes concernés ont échangé et proposé que pour l'année 2020 le cout horaire à la charge du FCMBRN soit identique à l'année 2019, soit 15€/h et que le surcout soit réparti entre les communes au prorata de la population DGF.

En conséquence, avec un volume horaire de 76.75 heures au cout facturé de 47.98€/h, et tenant compte du reste à charge de 15€/h pour l'association, il a été proposé que la somme de 2 531.22€ soit répartie entre les communes concernées.

Considérant les populations DGF respectives des communes de Marcillé Raoul, Bazouges la Pérouse, Saint Rémy du Plain, et Noyal sous Bazouges, le reste à charge pour la commune de Bazouges la Pérouse revient à 1 222.58€.

Monsieur le Maire propose donc de verser au FCMBRN un complément de subvention de 1 222.58€ au FCMBRN pour compenser la différence du cout horaire de l'animateur sportif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention de 1 222.58€ à l'association FCMBRN, en complément de la subvention accordée par délibération du 14 avril 2021

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

N° 03-05-2021 – Mise à disposition de salles et de matériel municipal – élections départementale et régionale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que compte tenu de demandes de salles municipales et de matériel à des fins de réunions d'informations, d'échanges portant sur les prochaines échéances électorales il convient de définir les modalités de leur mise à disposition.

Monsieur le Maire propose que l'ensemble des salles municipales soient mises gracieusement à disposition de toute personne, dans la mesure où celle-ci en déclare l'utilisation dans le cadre des élections (réunions d'information, de débats, de préparation des élections...), ainsi que le matériel nécessaire à la tenue de ces réunions (tables, chaises, sono).

Monsieur le Maire précise que le foyer de la salle des sports devra être exclu de cette mise à disposition gracieuse puisque n'appartenant pas à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la mise à disposition gracieuse des salles municipales, ainsi que du matériel nécessaire à la tenue des réunions, à toute personne en déclarant l'utilisation dans le cadre des élections départementale et régionale

Précise que ces salles et le matériel nécessaire seront mis à disposition selon l'ordre des demandes

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 04-05-2021 – Crise sanitaire – exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour terrasses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public les terrasses des commerces présent sur la commune afin de soutenir les commerçants.

Il précise que cette exonération serait valable pour l'année 2021, tout comme elle l'a été pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide l'exonération des droits de places pour l'année 2021 pour les terrasses des professionnels

Précise que ces professionnels pourront bénéficier d'extension de terrasse, qui seront également exonérées de droit de place pour l'année 2021

Demande à monsieur le Maire d'inscrire cette baisse de recette aux budgets concernés

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 05-05-2021 – Approbation du règlement intérieur de mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présent au conseil municipal le règlement intérieur de mise à disposition de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes annexé à la présente délibération

N° 06-05-2021 – Autorisation de signature – convention de mandats de voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions de mandats de voirie rédigée par Couesnon Marches de Bretagne.

Il précise que ces travaux seront réalisés par la communauté de communes, et payés par la commune dans la partie investissement du budget.

Il détaille les deux conventions :

- trottoir en agglomération (réfection et mise en place de barrière) – Avenue d'Antrain : estimé à 16 700€
- réfection de trottoirs (Boulevard Castel Marie et rue des Horizons) : estimé à 7 100€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la liste de travaux proposés,

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Autorise monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

N° 07-05-2021 – Autorisation de signature – conventions prestations de services

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions de prestations de services, dont la convention cadre.

Il précise que ces travaux seront réalisés par la communauté de communes, et payés par la commune dans la partie fonctionnement du budget.

Il détaille les conventions :

- prestation de balayage des rues : estimé à 7 200€
- prestation de traitement des DT/DICT : estimé à 550€.
- prestation de fauchage en agglomération : estimé à 1 000€
- prestation de peinture et marquage au sol en agglomération : estimé à 2 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la liste de travaux proposés,

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Autorise monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire

N° 08-05-2021 – Création d'un emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité

M le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'accompagnement des élèves des écoles sur les cantines. Cette tâche ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité en raison des protocoles sanitaires appliqués et le recours aux élus ne pouvant être systématiquement une solution.

Ainsi, en raison de la tâche à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 03 juin 2021 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 6/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois sur une période de 4 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'accompagnement périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade dans les conditions décrites ci-dessus

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Le Maire,
P. HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/05/2021 – 02/05/2021 – 03/05/2021 – 04/05/2021 – 05/05/2021 – 06/05/2021 – 07/05/2021 – 08/05/2021

HERVÉ Pascal, Maire		JALLU Yann	Excusé, pouvoir à F. LANDAIS
BONDIGUEL Nathalie, 1 ^{ère} Adjointe		ALEXANDRE Pierre	
ISAMBARD Albert, 2 ^{ème} Adjoint		LEGOUT Séverine	
GUIBLIN Aline, 3 ^{ème} Adjointe		BOULET Peggy	Excusée
LE GONIDEC Guy 4 ^{ème} Adjoint		ROCHELLE Stéphane	Excusé
LANDAIS Fabienne 5 ^{ème} Adjointe		SAINT MLEUX Xavier	
GORON Rémy,	Excusé, pouvoir à H. BRIAND	JOUAUX Laëtitia	
LAUNAY Chantal,	Excusée, pouvoir à S. LEGOUT	SACHET Élodie	
BRIAND Henri,		DURET François	
BOURGEOIS Anne,			